



Envoyé en préfecture le 25/10/2019

Reçu en préfecture le 25/10/2019

Affiché le

ID : 035-253502801-20191015-191008-DE

EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 15 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 15 octobre à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEAUX, Joseph BOIVENT, Jean RONSIN, Marc HERVE, madame Sandrine ROL

Pouvoir : de M. Mangelinck à M. NADESAN

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Valérie FAUCHEUX, Messieurs Philippe BONNIN, Nicolas BELLOIR, Jean-Pierre MARTIN, Joël SIELLER, André LEFEUVRE, Luc Mangelinck

Assistaient également : Monsieur Jean-Luc OHIER (Suppléant SMPEPCE), Madame Véronique PERRATON SMG35 et MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur Marc HERVE

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 10

Date de la convocation : le 04 octobre 2019

N°19/10/08 Fixation du montant de la surtaxe départementale et du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2020

Comité Syndical du 15 octobre 2019

N°19/10/08 Fixation du montant de la surtaxe départementale et du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2020

Conformément aux statuts, la fixation du montant du fonds de concours et de la participation du SMG au financement des antennes secondaires se fait annuellement par le comité du SMG.

Au vu de la simulation d'évolution de la trésorerie, le maintien de la surtaxe à 0,17€/m³ devrait suffire pour financer les travaux prévus au schéma pour l'année 2020.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **MAINTENIR** le montant du fonds de concours, pour l'année 2020, à 0,17€/m³ d'eau facturé.

2°) **MAINTENIR** pour l'année 2020 à 20% du montant H.T. des dépenses, le taux de participation du SMG aux antennes secondaires.

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 15 Octobre 2019
Le Président,

Auguste FAUVEL

